Trame de questionnement pour le Bilan de l’action financée par la CNPTP

1/ Reprenez les éléments de contexte qui ont guidé l’action financée.

2/ Quels indicateurs ont permis de déterminer que celle-ci était prioritaire ?

3/ Décrivez succinctement la procédure de sélection du cabinet accompagnant l’association.

4/ Comment l’action a-t-elle été mise en place ? Décrivez la méthodologie employée.

5/ Quels acteurs internes et externes ont été sollicités ? Décrivez leur rôle dans l’action.

6/ Quelles bonnes pratiques ont servi d’appui à l’action ?

7/ Quels freins l’action a-t-elle permis de lever ?

8/ Quelles difficultés sont encore à résoudre ?

9/ Quels outils (réunions, groupes de travail, outils ressources humaines, aménagements,…) l’association et/ou l’établissement a-t-elle créés suite à l’action ? En décrire l’objectif et la méthode de réalisation (si besoin joindre un exemple).

10/ Quelles suites les acteurs entendent donner à l’action ? Comment l’association capitalisera les résultats de l’action ? (exemple : l’action concerne un établissement de l’association, comment cette expérience pourrait être développée dans les autres établissements de l’association)

11/ A quelle échéance l’association entend organiser un suivi de l’action ? Décrivez la méthode.

12/ Quel projet en lien avec la santé au travail votre association souhaite-t-elle développer prochainement ?

**Données quantitatives :**

**A noter** : il ne s’agit pas de conditionner l’obtention de la subvention à l’amélioration des chiffres ci-dessous mais bien de suivre l’évolution de ces données en fonction des actions financées.

Nombre de salariés (en ETP) dans l’association :

Nombre de salariés (en ETP) dans le ou les établissements concernés par l’action :

Données chiffrées relatives aux arrêts de travail avant l’intervention dans le périmètre concerné (en fonction des chiffres disponibles sur les 3 dernières années)

* Effectifs soumis aux facteurs identifiés à l’article D 4121-5 du code du travail :
* Effectif soumis à ces mêmes facteurs au-delà des seuils règlementaires fixés à l’article D 4161-2 du code du travail
* Nombre d’arrêts par type de causes (AT, MP, Maladie, maternité,…)
* Nombre moyen de jours par arrêts par type de cause :
* Nombre d’arrêts courts (inférieurs à 3 jours)
* Nombre d’arrêts moyens (entre 3 jours et 21 jours)
* Nombre d’arrêts longs (supérieur à 21 jours)
* Nombre d’arrêts donnant lieu à prise en charge au titre de la prévoyance de l’avenant 322 (supérieur à 90 jours consécutifs ou non)
* Nombre d’heures représentées par ces arrêts
* Nombre de dossiers invalidités

En fonction des catégories de personnel (soin et paramédicale, encadrement, éducation et intervention sociale, administration et gestion ou encore services généraux)

* Nombre d’inaptitudes constatées par le médecin du travail
* Nombre de restrictions d’aptitudes
* Qualité de ces restrictions (port de charge, psychosociale,…)

Les mêmes données sont à analyser post intervention si le calendrier de l’intervention permet d’obtenir ces chiffres, sinon sous la forme de tendances.

L’association a-t-elle construit sont DUERP ? Le met-elle à jour ? A quelle fréquence ?

Une démarche d’évaluation et de prévention des risques professionnels a-t-elle été mise en place ? La décrire (acteurs, enjeux, moyens, actions et résultats)

Le médecin du travail est-il associé à ces démarches ?

**JOINDRE UN BILAN DETAILLE DE L’ACTION AVEC LE CALENDRIER.**